

tion d'un ou deux de ces pairs, leur titre à cet honneur ne consistait pas en services rendus à la reine ni à l'Etat, mais bien à M. Gladstone. Il faut espérer que pour son honneur, M. Gladstone ne signalera pas sa retraite par une tentative si scandaleuse pour dégrader la Chambre des pairs et abuser de la confiance de sa souveraine, et qu'il montrera personnellement plus de scrupule que n'en ont ses amis en accréditant de tels projets.

AUTRICHE. — La Gazette des Flandres, de Vienne, du 14, dit que le cardinal archevêque d'Oléute, de qui une partie du diocèse est située sur le territoire prussien, a eu bientôt l'occasion de déployer un peu de son énergie contre le gouvernement prussien. D'après cette feuille, dont les tendances nationales allemandes sont très connues, la Prusse aurait en effet adressé des réclamations au gouvernement autrichien au sujet de l'opposition que ce prélat ferait aux lois qui sont appliquées dans la partie prussienne de son diocèse, et il est fort probable, ajoute la Gazette des Flandres, que ce différend sera vidé devant les tribunaux autrichiens.

Des nouvelles de Vienne présentent comme gravement altérée la santé de M. de Beust.

LE CABINET HONGROIS. — La Magyar Politika de Pesth, du 13 février, dit que, dans les cercles politiques, le bruit court que le cabinet actuel aurait non seulement l'intention de donner sa démission lors du retour de l'empereur, de Saint-Petersbourg, mais encore qu'il aurait déjà élaboré un plan de reconstitution du gouvernement. Le président du ministère s'efforcera, selon cette feuille, de trouver pour successeur un personnage politique, capable de réunir une forte majorité, afin d'éviter d'en venir à la dissolution du parlement.

ALLEMAGNE. — La Germania, de Berlin, du 13 février, dément d'une manière catégorique la nouvelle que le prince évêque de Breslau aurait l'intention de se réfugier dans la partie autrichienne de son diocèse. « Mgr Förster, — dit la feuille catholique, — restera à son poste, d'ailleurs que pourra, et le clergé et les fidèles resteront unis dans les bons comme dans les mauvais jours. »

La justice prussienne. — Le ministère public près le tribunal de Munster vient d'intenter un procès à une cinquantaine de dames appartenant à la plus haute société de Westphalie, pour avoir signé une adresse de condoléance à l'évêque de cette ville. A la nouvelle de ces poursuites, un certain nombre d'autres dames ont donné leur adhésion publique à l'adresse en question. Nous citerons entr'autres les princesses de Croÿ, de Wolf-Metternich, les comtesses de Korff, de Drosto, de Nassebrode, de Stolberg, de Furstenberg, de Galen, etc. Le banc des accusées au tribunal de Munster n'aura jamais été si bien occupé.

On écrit de Munich à la République française :

Des détachements du 1^{er} cuirassiers et du 3^e cheval-légers bavarois font depuis quelque temps des exercices de destruction de chemins de fer et de télégraphes à la gare de notre ville. On a mis à leur disposition une voie latérale, derrière la halle de départ pour Linsbach. Ils se servent d'un forêt et d'un ciseau spécial pour enlever les rails, et ils les tordent. Après quoi ils brûlent les traverses, préalablement arrosées de pétrole. On leur apprend également à rétablir ces voies dans le plus bref délai possible. Pour interrompre les communications télégraphiques, on emploie un fil d'argent extrêmement fin et presque invisible qui, unissant tous les fils de fer de la ligne entre eux, écarte immédiatement le courant électrique. Ce moyen de couper la communication a cet avantage que la cause de l'interruption ne peut être trouvée qu'en montant à chaque poteau.

Le prince Léopold a assisté plusieurs fois à ces exercices. Vous savez sans doute aussi que des expériences de tir de mortier se font en ce moment au champ de Teget, près Berlin. Ces pièces ont 21 centimètres. En 1871, l'armée prussienne n'avait que quatre mortiers de ce genre, et leur portée ne dépassait pas 2,500 mètres. Depuis, en modifiant la construction et la charge, on est parvenu à leur donner une plus grande portée.

Décidément la cloche impériale destinée à la cathédrale de Cologne n'a pas de chance. Elle vient d'être fondue pour la cinquième fois. Seulement la commission a constaté à son grand regret qu'elle donne l'air d'être au lieu de l'aut. L'harmonie ne règne pas partout en Allemagne!

Pologne. — La Pologne vient aujourd'hui de perdre jusqu'à son nom. Par ukase impérial, le général Kotzebue a été nommé commandant en chef et gouverneur de Verovie. Singulière et triste coïncidence! Le même jour l'empereur François-Joseph, lui si sympathique à la dernière insurrection polonaise, passait en revue, sur la place même de Verovie, un régiment russe. Il contresaignait ainsi, sans y penser peut-être, le dernier arrêt qui fait disparaître de la carte de l'Europe le nom de Pologne.

Certes, si les espérances des Polonais ont subi ces derniers temps de sanglantes déceptions, reconnaissons que la dernière sera celle-ci. Mais la Providence ratifiera-t-elle les arrêts de la force?

Alexandre demandait un jour à Napoléon d'effacer de la carte et de l'histoire le nom de la Pologne. « Dieu seul, répondit Napoléon, peut effacer le nom des nations! »

L'Assemblée nationale annonce qu'elle a reçu la note suivante : nous ne la reproduisons que sous toute réserve :

Massacre des paysans polonais par les Russes, le 1^{er} et le 18 janvier 1874.

Les journaux de Posen et de Galicie publient les détails suivants sur les actes de barbarie qui ont eu lieu dans l'ancien royaume de Pologne. — Le jour du nouvel an, dans la paroisse de Drowol, district de Radzyn, gouvernement russe de Sledzié, les paysans polonais ayant refusé d'abjurer la foi de leurs pères et de remettre l'église au pape monocyte, ont été fusillés en masse

par deux compagnies d'infanterie arrivées de Siedzié.

Les auteurs de cette barbarie sont le major Kotow, chef du district en Radzyn et le lieutenant colonel Kek, qui a commandé le feu. Le renégat Popiel est l'homme le plus compromis dans ces persécutions religieuses. Les décharges successives ont tué sur place : 1^o Chovedor Bociau; 2^o André Warytonink; 3^o Ivan Komanink; 4^o Paul Korak; 5^o Seman Paluk. 28 personnes ont été grièvement blessées; 150 hommes, femmes et enfants cruellement flagellés et maltraités; 60 enchaînés et amenés prisonniers. Dans la paroisse de Szostki, du domaine de Miedzyrzec, à dix verstes du chemin de fer, les autorités russes voulaient par la force installer, le 18 janvier, un pope comme curé. Les paysans ont résisté, les soldats ont fait feu et 18 personnes sont tombées mortes ou blessées. Après avoir commencé la fustigation des malheureux; les hommes ont reçu quarante coups, les femmes vingt, les enfants dix. Quinze personnes ont été arrêtées.

Suisse. — On se rappelle que feu le duc Charles de Brunswick a légué tous ses biens à la ville de Genève. L'estimation de ces biens, tant en titres divers qu'en bijoux, diamants et immeubles, s'éleva à près de vingt-deux millions, dont il faut déduire environ quatre millions, pour les exigences imposées par le testament et ses conséquences nécessaires.

Le conseil administratif de la ville de Genève s'est d'abord préoccupé du meilleur placement de ce capital. Il a décidé que réalisation serait faite des titres étrangers et de la fortune du duc de Brunswick, et qu'une somme de 6,938,750 fr., prise sur la succession, serait affectée au remboursement de la dette de la ville de Genève.

NOUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE.

Le bal de la préfecture, qui a eu lieu hier soir, a été exceptionnellement brillant. Une véritable foule s'y pressait, — c'est bien le cas de le dire, et l'expression n'est nullement métaphorique. Les nombreux invités avaient voulu profiter de la première ouverture de ces salons dont on disait merveille, et surtout on avait voulu s'empresser de témoigner du sympathique accueil que notre pays fait à son administrateur et à Mme la baronne Le Guay.

Les salons ont été trouvés magnifiques et admirablement ornés. On a bien un peu regretté que le grand salon ne fût point encore ouvert; mais ainsi l'avait voulu une économie trop justifiée.

Malgré ce desideratum, l'inauguration de la nouvelle préfecture a été fort belle. En est-il été autrement que la fête n'eût pas manqué pour cela d'être charmante, tant était parfaite la bonne grâce des hôtes qui en faisaient les honneurs.

Le lundi 2 mars 1874, à neuf heures du matin, il sera procédé publiquement, à l'Hôtel-de-Ville de Lille, dans la salle du Conclave, au 28^e tirage pour le remboursement de l'emprunt municipal 1860.

On extraira de la roue 1,709 numéros d'obligations à rembourser de la manière suivante : Celle dont le numéro sortira le premier, par 25,000 fr., et le second, par 10,000. Chacune des sept suivantes, par 1,000 fr.; des dix suivantes, par 500 fr.; des quinze suivantes, par 400 fr.; des vingt suivantes, par 200 fr.; et des seize cent cinquante-cinq suivantes, par 100 fr.

Hier soir, un tisserand de la rue des Longues-Haies, Joseph Maire, faisait dans son quartier un tapage... de carnaval. Il répondit par des injures et des coups aux agents qui l'amenaient, parce qu'il refusait de « lui laisser terminer son divertissement! » Il pourra l'achever « à son aise » au poste.

Dans la même soirée, des voleurs ont mis à profit les loisirs du carnaval. Entre 10 et 11 heures, on s'est introduit à l'aide d'une fausse clef dans la demeure d'un tisserand, au Cul-de-Four. Deux malles ont été forcées; on y a enlevé une somme de 70 francs et des vêtements.

A la même heure et à quelques pas plus loin, rue Saint-Joseph, un malfaiteur a profité de l'absence de la femme Benoit pour s'emparer de boucles d'oreilles, d'une chaîne en argent et de plusieurs autres objets d'une certaine valeur.

Un nouveau malheur vient de se produire sur la voie ferrée, auprès d'Armentières. Un ouvrier qui traversait la voie a été atteint par un train de grande vitesse, et renversé sur les rails, il a eu les jambes coupées et la tête affreusement meurtrie. On n'espère pas qu'il puisse survivre à ses blessures.

On nous prie d'annoncer que le sieur Auguste Coene, demeurant rue de Malpart, 41, qui avait été mis en état d'arrestation à la suite d'une dénonciation calomnieuse, vient d'être mis en liberté par une ordonnance de non lieu.

Nous avons rapporté hier que M. A. Capon, négociant, rue Gantois, avait été victime d'un vol de 6 hect. d'alcool. D'après les renseignements que nous

recevons ce matin, le fait se serait passé dans la nuit du 6 au 7 de ce mois. Des malfaiteurs se sont introduits dans son magasin en passant par le toit, ont perforé deux pipes d'alcool, et y ont mis le feu.

Fort heureusement, les pipes ont été préservées assez longtemps, grâce au plâtre du fond, pour donner à un ouvrier le temps d'arriver et d'éteindre ce commencement d'incendie.

Il paraît que ce n'est pas la première fois que l'on tente de s'introduire dans l'établissement de M. Capon. Le 19 décembre dernier, on a cherché à s'introduire dans le bureau contigu au magasin d'alcools en brisant cinq carreaux de vitre après les avoir enduits de saindoux. Il est probable que les malfaiteurs ont été dérangés dans cette première expédition, qu'ils ont renouvelée.

Le fait qui a eu lieu dans la nuit du 6 de ce mois, est extrêmement grave, puisqu'il y a eu tentative de vol qualifié avec incendie.

Voici le relevé des condamnations prononcées à l'audience correctionnelle de Lille d'hier matin :

Constant Cricken, les frères Roger, deux militaires aujourd'hui en désertion, une fille nommée Zulma Casier, sont inculpés d'avoir, ensemble et de concert, volé une somme de 920 francs au préjudice et dans le domicile du sieur Gein, garçon de café, place de Ribour, à Lille, comme nous l'avons rapporté en décembre dernier. Le produit du vol a été consommé en orgies et bombance qui n'ont duré que deux jours.

L'un des déserteurs, nommé Roger, en état de récidive légale, est condamné à cinq ans de détention et l'autre à deux ans de la même peine. Zulma Casier a trois mois de prison. Le jugement de Cricken est remis.

Un nommé Soudan, d'Armentières, dans le domicile duquel la douane a trouvé 24 kilog. de tabac, a été condamné à 500 francs d'amende, compliqué d'un mois de prison, parce qu'il n'a pu faire connaître le déposant.

Antoine Dupile a volé, à la porte d'un marchand épicer de Lille, une balle de café, un an de prison.

Faits Divers

Le bal qui doit être donné au palais de l'industrie par la presse parisienne aura lieu décidément le 12 mars. Un autre bal, dit-on, sera donné prochainement au tribunal de commerce par les principaux négociants de Paris avec le concours du préfet de la Seine.

D'après le Gaulois, des avis de Londres annoncent l'arrivée prochaine à Paris de L. A. A. R. le duc et la duchesse d'Edimbourg. Une brillante soirée sera donnée, à cette occasion à l'Ambassade d'Angleterre.

Armand Barthet, l'auteur du *Moineau de Lesbie*, est mort hier à la maison de fous d'Ivry.

La fortune laissée par le feu baron Meyer de Rothschild dépasse 75 millions. Son unique héritière est sa fille Hannah.

On fabrique en ce moment à Portsmouth des fusées, dites de 24 livres, d'une construction toute nouvelle; la principale particularité de ces projectiles consiste en une tête allongée, sorte de carcasse de poulet oblong remplie des matières les plus combustibles.

Leurs effets seront désastreux sur les navires ou les maisons, à cause de la difficulté de les éteindre, même par une immersion totale dans l'eau pendant quelques minutes ou l'enfouissement momentané sous terre.

En effet, aussitôt après le choc qui y met le feu, les flammes sortent de tous côtés de cette carcasse à jours, et continuent jusqu'à complète ignition, débordant et dévorant tout ce qui environne.

L'Académie française a décerné samedi le prix Lambert.

Ce prix, d'une valeur de 2,000 francs, a été partagé entre un écrivain, qui, comme poète et comme auteur dramatique, compte tant de succès, M. Edouard Plouvier (pour 1,200 francs), et un des plus brillants poètes de la jeune pléiade, M. Abel Méral (pour 800 fr.)

Depuis quelques années l'horlogerie de précision a fait en Suisse, et particulièrement à Genève, des progrès considérables. Notre fabrique s'est placée à cet égard au premier rang, ainsi que le prouvent les concours pour le réglage des chronomètres de poche, institués par la classe d'industrie de la société des arts. C'est ainsi que, l'an dernier, le premier prix a été accordé à une montre qui, soumise pendant 45 jours consécutifs à diverses épreuves de température et de position dans notre observatoire, a réalisé une variation moyenne diurne qui n'excédait pas en plus et en moins 28 centièmes de seconde.

Désireuses de généraliser ces précieux résultats, quelques personnes se sont constituées en société, dans le but de fournir par une transmission électrique l'heure exacte à ceux qui la demandent. Elles ont en vue non-seulement les horlogers qui visent à contrôler chaque jour la marche de leur régulateur, mais les hommes de science, les sociétés particulières et certains services publics (postes, télégraphes, chemins de fer, etc.) Un avertisseur fera entendre dans chaque station un signal à un moment déterminé, puis l'heure sera télégraphiée plusieurs fois de suite à divers intervalles convenus.

Les fonds nécessaires pour mener à bien l'entreprise sont en partie réunis. (Journal de Genève.)

L'usage des cartes-postes s'est introduit en Russie, en Australie, ainsi que dans les Etats de l'Amérique du Sud, de sorte qu'il n'existe plus aujourd'hui un seul territoire possible où cette invention n'ait pénétré. C'est une preuve de la rapidité avec laquelle les inventions se propagent de nos jours. Quand les Etats-Unis adoptèrent, le 1^{er} janvier 1873, le système des cartes postales, le débit annuel fut évalué à 100 millions de cartes. Or, les relevés statistiques constatent que seulement pour les cinq premiers mois de l'année, la consommation sur le territoire de l'Union avait été de 64 millions et demi.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

M. le docteur Turck, rédacteur, et M. Perrot, imprimeur, de l'Indépendant de la Haute-Saône, ont interjeté appel du jugement qui les condamne le premier, à 40 jours de prison, 2,000 fr. d'amende et 10,000 fr. de dommages-intérêts; le second à 20 jours de prison et 2,000 fr. d'amende.

L'Avenir de Vesoul annonce qu'il est assigné à comparaître le 19 février, à la requête de M. le duc de Marmier devant le tribunal correctionnel, pour avoir dit dans un de ses numéros que M. de Marmier, n'avait accepté la succession de son père, que sous bénéfice d'inventaire. Le duc réclame 20,000 fr. de dommages-intérêts.

On a arrêté hier un sieur Philippe Heuvont, ancien colonel aide-de-camp du général Ganier d'Aubert. Heuvont aurait pris une grande part à la défense du Père-Lachaise et y aurait même été blessé. Le conseil de guerre l'avait condamné à mort par contumace.

La Presse annonce qu'une nouvelle arrestation a été opérée hier, relativement aux crimes de Limours. C'est celle d'un sieur Vagrand, du village de Brici.

Une plainte, signée par de nombreux habitants de la commune de Pia, vient d'être déposée au parquet de Perpignan contre M. Massé, juge d'instruction à Perpignan, pendant la période du 4 septembre, et actuellement juge à Nîmes. Cette plainte est basée sur l'intervention de M. Massé, par une lettre publique adressée au journal le Pays, dans l'affaire de Pia en cours d'instructions.

Variétés

LA MORT DU DUC DE BERRY

Les jours gras rappellent un événement bien douloureux, la mort de Mgr le duc de Berry, père de Mgr le comte de Chambord. Nos lecteurs liront avec intérêt le récit bien touchant et peu connu de tous les faits qui précédèrent et suivirent l'attentat de Louvel. Il est dû à la plume de M. de Chateaubriand.

Ce n'est pas la première fois que le sang chrétien a coulé dans ces spectacles que l'Eglise appelle le petit paganisme, dans ces jours gras consacrés au vaillant porteur en faux. « Unis factiteri semis diebus. (MARTIAL, Epigr.) » C'est pour les fidèles une tradition des jeux de l'amphithéâtre, un héritage du martyre.

Le dimanche 13 février, monseigneur le duc et madame la duchesse de Berry allèrent à l'Opéra, où les danses et les jeux étaient appropriés aux folies de ce temps de l'année. Ils profitèrent d'un entracte pour visiter, dans leur loge, monseigneur et madame la duchesse d'Orléans. Monseigneur le duc de Berry caressa les enfants, et joua avec le petit duc de Chartres. Témoin de cette union des princes, le public applaudit à diverses reprises.

Madame la duchesse de Berry, en retournant à sa loge, fut heurtée par la porte d'une autre loge qui vint à s'ouvrir. Bientôt elle se trouva fatiguée, et voulut se retirer : il était onze heures moins quelques minutes. Monseigneur le duc de Berry la reconduisit à sa voiture, comptant rentrer ensuite au spectacle.

Le carrosse de madame la duchesse de Berry s'était arrêté à la porte. Les hommes de garde étaient restés dans l'intérieur; depuis longtemps le prince ne souffrait pas qu'ils sortissent : un seul, en faction, présentait les armes et tournait le dos à la rue de Richelieu. M. le comte de Choiseul, aide de camp de monseigneur, était à la droite du factionnaire, au coin de la porte d'entrée, tournant également le dos à la rue de Richelieu.

M. le comte de Mesnard, premier écuyer de madame la duchesse de Berry, lui donna la main gauche pour monter dans son carrosse, ainsi qu'à madame la comtesse de Béthizy; monseigneur le duc de Berry leur donna la main droite. M. le comte de Clermont-Lodève, gentilhomme d'honneur du prince, était derrière le prince, attendant que Son Altesse Royale réintât pour le suivre ou le précéder.

Alors un homme, venant du côté de la rue de Richelieu, passe rapidement entre le factionnaire et un valet de pied qui relevait le marchepied du carrosse. Il heurte ce dernier, se jette sur le prince, au moment où celui-ci se retournait pour rentrer à l'Opéra; dit à madame la duchesse de Berry : « Adieu, nous nous reverrons bientôt. » L'assassin, appuyant la main gauche sur l'épaule gauche du prince, le frappa de la main droite, au côté droit, un peu au-dessous du sein. M. le comte de Choiseul, prenant ce misérable pour un homme qui en rencontrait un autre en courant, le repousse en lui disant : « Prenez donc garde à ce que vous faites. » Ce qu'il avait fait était fait!

Poussé par l'assassin sur M. le comte de Mesnard, le prince porta la main sur le côté où il n'avait cru recevoir qu'une contusion; et tout à coup il dit : « Je suis assésé, cet homme m'a tué! — Serriez-vous blessé, monseigneur? » s'écria le comte de Mesnard. — Et le prince répliqua d'une voix forte : « Je suis mort, je suis mort! je tiens le poignard! » Au premier cri du prince, M. de

Clermont et de Choiseul, le factionnaire, nommé Desbats, un des valets de pied, plusieurs autres personnes avaient couru après l'assassin, qui s'était enfui par la rue de Richelieu. Madame la duchesse de Berry, dont le carrosse n'était pas encore parti, entend la voix de son mari, et veut se précipiter par la portière qu'on entr'ouvre. Madame la comtesse de Béthizy le retient par sa robe; un des deux valets de pied l'arrête pour l'aider à descendre; mais elle, s'écriant : « Laissez-moi! je vous ordonne de me laisser! » s'élança, au péril de sa vie, par-dessus le marchepied de la voiture. Le prince s'efforçait de lui dire de loin : « Ne descendez pas. » Suivie de madame la comtesse de Béthizy, elle court à monseigneur qui soutenait M. le comte de Mesnard, M. le comte de Clermont et plusieurs valets de pied. Le prince avait retiré le couteau de son sein et l'avait donné à M. de Mesnard, l'ami de son exil.

Dans le passage où se tenait la garde, il y avait un banc; on assit monseigneur le duc de Berry sur ce banc, la tête appuyée contre le mur, et l'on ouvrit ses habits pour découvrir la blessure. Elle rendait beaucoup de sang. Alors le prince dit de nouveau : « Je suis mort! un prêtre! venez, ma femme, que je meure dans vos bras. » Une défaillance survint. La jeune princesse se précipita sur son mari, et dans un instant ses habits de fête furent couverts de sang.

L'assassin, déjà arrêté par un garçon de café nommé Paulmier, par le factionnaire Desbats, chasseur au 4^e régiment de la garde royale, et ensuite par les sieurs David, Lavigne et Boland, gendarmes, avait été amené à la porte où il avait commis son crime. Les soldats l'entouraient; il était à craindre qu'ils ne le massacrasent. M. le comte de Mesnard leur cria de ne pas le toucher. M. le comte de Clermont donna l'ordre de le conduire au corps de garde, et l'y suivit. On le fouilla : on trouva sur lui un autre poignard avec la gaine du poignard laissée dans la blessure. Ces objets furent donnés à M. le comte de Clermont, qui les remit à M. le comte de Mesnard.

Tandis que monseigneur le duc de Berry était assis sur le banc dans le passage, M. le comte de Choiseul, un valet de pied, un ouvrier de bois, avaient couru pour chercher un médecin. On leur avait indiqué le docteur Blancheton; il demeurait dans le voisinage, et vint à l'instant même. M. Drogard, médecin l'avait précédé. Ces deux hommes de l'art trouvèrent monseigneur le duc de Berry dans le petit salon de sa loge où il avait été porté. En entrant dans ce salon, le prince, qui avait repris sa connaissance, demanda si le coupable était un étranger. On lui répondit que non : « Il est cruel, dit le fils de France, de mourir de la main d'un Français. »

Madame la duchesse de Berry s'adressa au docteur Blancheton pour connaître la vérité, promettant de la supporter avec courage; il répondit que le prince n'ayant pas rendu de sang par la bouche, c'était un favorable augure. M. Blancheton crut d'abord que la plaie était au bas-ventre, où il trouva une grande quantité de sang épais; mais il reconnut bientôt qu'elle était au-dessous du sein droit. Il la dégagea du sang caillé; le prince fut assigné au duc de Berry par M. Drogard. Monseigneur reçut avec assez de force pour dire aux deux médecins : « Je suis bien sensible à vos soins, mais ils sont inutiles, je suis perdu. » M. Blancheton assura de lui persuader que la blessure n'était pas profonde; « Je ne me fais pas illusion, répondit le prince, le poignard est entré jusqu'à la garde, je puis vous l'assurer. » Madame la duchesse de Berry arracha sa ceinture pour servir de bandage et d'appareil. Elle seule avait conservé sa présence d'esprit dans ce moment affreux, et déployait un caractère au-dessus de ces commodes. Le prince, dont le visage s'obscurcissait, disait de temps en temps : « Ma femme, êtes-vous là? — Oui, répondait la princesse en essayant ses pleurs; oui, je suis là, je ne vous quitterai jamais. »

M. Bougon, premier chirurgien ordinaire de Monsieur, intruit du malheur par M. Esquirol, médecin de la Salpêtrière, se rendit en hâte auprès de monseigneur le duc de Berry : le docteur de Lacroix venait d'arriver de son côté. Le prince reconnut M. Bougon qui l'avait suivi à Gand, et qui avait espéré lui donner ses soins sur un autre champ de bataille. « Mon cher Bougon, lui dit-il, je suis frappé à mort. » En attendant l'application des ventouses, le dévoué serviteur d'un si bon maître suça la blessure à diverses reprises. « Que faites-vous, mon ami? dit le royal patient; la plaie est peut-être empoisonnée! »

Monseigneur le duc de Berry n'avait cessé de demander un prêtre. M. le comte de Clermont était parti pour les Tuileries, d'où il ramena monseigneur l'évêque de Chartres, confident d'une conscience qui n'a rien à cacher à la terre. Le prélat, accoutumé à admirer le père, venait s'instruire auprès du fils. Il trouva le prince dans le cabinet de sa loge, assis dans un fauteuil, soutenu par ses gens et entouré de chirurgiens; il avait toute sa connaissance. Le blessé tendit la main au respectable évêque, demanda les secours de la religion, en exprimant les plus vifs sentiments de foi, de repentir et de résignation. Monseigneur l'évêque de Chartres exhorta monseigneur le duc de Berry à la confiance en Dieu; et lui demanda un acte général de contrition, afin de pouvoir l'absoudre, tel que ses inquiétudes et attendre le moment où il serait possible à Son Altesse Royale de faire une confession plus détaillée.

M. le comte de Mesnard, se flattant encore que la blessure n'était pas mortelle, était allé chercher monseigneur le duc d'Angoulême. Ce prince, qui venait de se coucher; s'habilla à la hâte et se rendit au lieu de douleur. L'embrassement de deux frères ne peut s'exprimer. Monseigneur le duc d'Angoulême se jeta sur la plaie de monseigneur le duc de Berry, en la baisant et en l'embrassant de ses larmes; ses sanglots s'élevaient; son malheureux frère était également incapable de parler.

Tout ceci se passa dans le petit salon de la loge. On réchiffa alors de porter le prince dans une pièce voisine du Petit salon